Le SMAGE des Gardons vous informe

Le journal des gardons

Octobre 2017 • n°12

sommaire

p 2-3 **Dossier**
- La réorganisation de la gouvernance dans la gestion de l'eau : la GEMAPI

p 4
- Gardons entretenus les atterrissements et les espèces invasives

p 5-6 **Zoom sur**
- Les travaux de l'année
- Le Contrat de rivière des Gardons 2017-2022
- Le Label « rivière en bon état » attribué au Gardon de Sainte Croix

p 7 **Dossiers en bref**

p 8 **Gardons nature**
- Les saules, des branches à tout faire !

SMAGE des Gardons
www.les-gardons.com
Etablissement Public Territorial de Bassin

édito

Une nouvelle gouvernance de l'eau

Dans le précédent journal nous avions présenté la **nouvelle compétence GEMAPI** « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », affectée aux communautés de communes et d'agglomération du bassin à partir du 1er janvier 2018. Ce **bouleversement de l'organisation de la gestion de l'eau** a mobilisé fortement les élus et les techniciens durant cette année 2017. Si le projet est toujours en phase d'élaboration, nous pouvons d'ores et déjà nous réjouir de la construction d'une gouvernance efficace et complète qui repose sur un SMAGE des Gardons regroupant l'ensemble des communautés d'agglomération et de communes du territoire. Le dossier GEMAPI permet de présenter en détail le projet qui émerge et qui sera en place dès 2018.

Le SMAGE des Gardons, un syndicat d'actions

La force du SMAGE des Gardons est non seulement de disposer d'une vision à l'**échelle du bassin** mais également de pouvoir mettre en œuvre directement de nombreuses actions. L'entretien des cours d'eau constitue un des **objectifs prioritaires** du syndicat, qui avait d'ailleurs conduit en partie à sa création. **L'entretien des atterrissements**, débuté en 2004 et la gestion des espèces exotiques invasives, sont présentés dans ce journal pour mieux percevoir l'entretien réalisé au quotidien pour prévenir les inondations et préserver les milieux aquatiques.

En parallèle à ces travaux réguliers, le syndicat porte également des projets qui s'élaborent sur plusieurs années. L'année 2017 aura permis de voir aboutir les projets de **travaux de dégagement du pont de la RD500 à Montfrin et l'installation de la passe à anguille sur le seuil de Saint Chaptes**. Le SMAGE a par ailleurs apporté un appui technique et administratif aux communes pour la réalisation de la reprise des berges de la Braune dans la traversée de **Dions** et le confortement de la digue de **Remoulins**.

Au-delà des ouvrages collectifs de protection contre les inondations, le syndicat accompagne depuis 2010 les propriétaires dans le cadre des **programmes ALABRI.** Le journal est l'occasion de rappeler aux propriétaires concernés qu'ils peuvent bénéficier de notre appui gratuitement.

Une ressource en eau fragile, à mieux connaitre et à préserver…

Nous sommes confrontés cette année à une **sécheresse de grande ampleur,** qui nous rappelle combien **notre ressource est fragile** que ce soit en quantité comme en qualité. Dans le cadre de l'étude des karsts, présentée dans le numéro précédent, il a été procédé à 2 traçages sur le Gardon en 2017. En parallèle, nous continuons à accompagner les collectivités pour **ne plus utiliser de pesticides** dans la gestion de leurs espaces collectifs, avec notamment la sortie de l'exposition « Les pesticides, s'en passer tout naturellement !».

Quoi de plus emblématique que **le saule** pour faire le lien entre toutes les thématiques de la gestion des cours d'eau. La rubrique Gardons nature, lui est consacré, naturellement !

Le contrat de rivière signé

Pour mettre en œuvre cette nouvelle gouvernance et conduire les actions nécessaires à la gestion de l'eau de notre territoire, la bonne volonté ne suffit pas ! **Le contrat de rivière 2017-2022**, signé en mars, contribuera fortement à ces actions par les multiples financements qu'il apporte. Souhaitons que cette dynamique très positive sur les Gardons ne soit pas freinée par un contexte budgétaire particulièrement défavorable : baisse des dotations des collectivités, prélèvements dans le budget des agences de l'eau…

JACQUES LAYRE
Président du SMAGE des Gardons

DOSSIER GEMAPI

La réorganisation de la gouvernance **dans la gestion de l'eau**

La compétence GEMAPI, des responsabilités fortes pour les communautés de communes et d'agglomération.

La compétence GEMAPI créée par le législateur en 2014 (cf journal n°11) recouvre **la prévention des inondations** et la **gestion des milieux aquatiques.** Elle est définie par référence à 4 grandes missions[1] :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Elle revient aux EPCI-FP[2] à partir du **1er janvier 2018**. Cette compétence est associée à des **responsabilités fortes**, en lien avec des **objectifs de résultats**, que ce soit sur les ouvrages hydrauliques comme pour l'atteinte des objectifs de bon état écologique (et la possibilité pour l'Etat de partager les éventuelles amendes communautaires européennes avec les collectivités compétentes).

La loi prévoit la possibilité de **transférer** (dessaisissement de la compétence et donc de la responsabilité) **ou de déléguer** (le niveau de responsabilité du délégataire dépend du contenu de la convention de délégation), **la compétence** à un syndicat mixte (comme le SMAGE).

Au regard de l'enjeu très important que représente la gestion de l'eau sur notre territoire, avec notamment **les risques de crue et les sécheresses récurrentes**, les élus et acteurs du bassin versant se sont fortement mobilisés dans le projet de mise en œuvre de la GEMAPI.

Le SMAGE a engagé une démarche dès 2016, avec l'appui de bureaux d'études spécialisés (SEPIA conseils, Philippe MARC, CALIA conseils). Basé sur une co-construction avec les EPCI-FP du bassin, ce travail très riche a permis d'aboutir à un projet de gouvernance peu avant l'été. Le principe est le **transfert** de la compétence GEMAPI mais également des **missions hors GEMAPI** au SMAGE. Le SMAGE exercerait donc l'ensemble des missions (animation, études et travaux) du grand cycle de l'eau à l'échelle de tout le bassin versant.

Max ROUSTAN
Président d'Alès Agglomération et maire d'Alès

« Alès Agglomération est particulièrement concerné par le bassin versant des Gardons, qui comprend près de 90 % de sa population. Un travail conséquent a été conduit par les élus pour mettre en place une gouvernance efficace pour le territoire, préservant l'approche globale et de bassin. Alès Agglomération avec Nîmes métropole et les CC Pays d'Uzès, Pont du Gard, Causse Aigoual Cévennes, Cévennes Mont Lozère et Piémont Cévenol se sont fortement investis dans ces réflexions avec le SMAGE pour aboutir à un projet qui vise à respecter les enjeux locaux tout en assumant une volonté de solidarité notamment vis-à-vis de nos territoires cévenols. Nous avons su surmonter nombre de difficultés associées à la GEMAPI mais la principale reste quand même que les collectivités doivent faire face à ces nouvelles dépenses sans moyens supplémentaires. Au contraire, la baisse des dotations et les prélèvements sur les budgets des agences de l'eau auront un impact direct sur nos budgets. Nous resterons donc particulièrement vigilants sur ce point. »

Les élus ont choisi de laisser une grande part de **solidarité** dans le futur syndicat :

- Solidarité sur l'ensemble du fonctionnement et de l'investissement excepté pour les travaux hydrauliques, les ouvrages hydrauliques et la restauration physique (renaturation des cours d'eau),
- Solidarité sur **les projets d'intérêt de bassin** pour la restauration physique. Ce sont des projets qui permettent le financement d'autres actions, qui bénéficient à tous (entretien des cours d'eau par exemple), par le biais, notamment, du contrat de rivière.
- **Solidarité vers les zones de montagne** : une partie de la cotisation des EPCI-FP cévenols est prise en charge solidairement et la cotisation est plafonnée.

Le regroupement des actions au sein du SMAGE sera l'occasion de dissoudre des syndicats plus locaux qui ont joué un rôle très important par le passé mais qui, aujourd'hui, ne portent plus d'actions (Syndicats du Gardon d'Anduze, du Gardon d'Alès aval, de la Droude, de l'Ourne, du Bas Gardon, de la Valliguière…)

Le grand cycle de l'eau, c'est plus que la GEMAPI…

Le grand cycle de l'eau (gestion de l'eau à grande échelle, celle du cycle naturel de l'eau) est communément distingué du petit cycle de l'eau (gestion de l'eau locale : eau potable, assainissement, pluvial). La GEMAPI concerne le grand cycle mais pas dans toute sa dimension. Effectivement la gestion de la ressource en eau en qualité (pollution notamment) et en quantité (sécheresse), l'animation ou encore le portage d'outils de gestion sont des missions qualifiées de « hors GEMAPI » car n'étant pas intégrées dans la définition de la compétence GEMAPI. Si ces missions ne sont pas obligatoires, elles sont par contre indispensables!

1 - Item de l'article L211-7 du code de l'environnement (sur les 12 que comporte cet article consacré aux déclarations d'intérêt général)
2 - EPCI-FP : Etablissement Public de Coopération intercommunale à fiscalité propre, c'est-à-dire les communautés d'agglomération et de communes pour le bassin versant des Gardons.

Une gouvernance, quels moyens ?

Les élus du bassin se sont investis pour construire une gouvernance de l'eau efficace. Toutefois cette nouvelle compétence ne s'accompagne pas de transfert de moyens. Au contraire le fait que les Départements, fortement investis financièrement, ne puissent plus financer directement les actions GEMAPI[3], que les dotations aux collectivités diminuent et que les prélèvements sur le budget de l'Agence de l'eau augmentent crée une situation « d'étranglement » qui contraint nombre de collectivités à mettre en œuvre ou à réfléchir à la mise en place de la taxe GEMAPI. Cette taxe, perçue par les EPCI-FP, est basée sur tout ou partie de l'enveloppe des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de la GEMAPI. L'enveloppe est alors répartie sur les taxes locales : taxe d'habitation, taxes foncières (bâti et non bâti) et Cotisations Foncières des Entreprises.

Le bassin versant des Gardons concerne une dizaine d'EPCI-FP dont les 7 principaux sont :

- **Alès Agglomération** 58% de la population du bassin,
- **Nîmes métropole** et les communautés de communes (CC) **Pays d'Uzès et Pont du Gard,** représentent de manière assez équilibrée, environ 35% de la population du bassin,
- Les CC **Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires et Cévennes au Mont Lozère** qui constituent la partie cévenole du bassin versant,
- La CC **Piémont Cévenol**, centrée sur le Vidourle, avec 7 communes sur les Gardons (partie cévenole et piémont).

3 EPCI-FP sont concernés à la marge, essentiellement pour une commune : CC **Gorges Causse Cévennes** pour Barre des Cévennes, **Beaucaire Terre d'Argence** pour Vallabrègues et **Pays de Sommières** pour Parignargues.
Le **Grand Avignon** est très peu concerné (une partie de la commune de Rochefort du Gard).

Le Département du Gard, un rôle déterminant

LE GARD DÉPARTEMENT www.gard.fr

Le Département est un **acteur historique** de la gouvernance de l'eau : principal membre et initiateur de la création des syndicats de bassin (dont le SMAGE) et du SMD, financeur particulièrement efficace de la politique de l'eau. Il est également gestionnaire de barrages (Ste Cécile et les Cambous notamment) et de digues (Anduze, Alès), porteurs de nombreuses actions (suivi de la ressource, prévention des inondations…). Son investissement, très important, est à la mesure des enjeux de l'eau sur ce Département. La loi lui retire la possibilité d'intervenir sur les missions GEMAPI. Toutefois il peut poursuivre son action de manière indirecte : solidarité territoriale, missions hors GEMAPI… Le Département du Gard est en réflexion pour définir un positionnement, qui sera **déterminant pour les territoires** et pour le SMAGE…

SMD : Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du Gard – Syndicat regroupant le Département du Gard et des collectivités gardoises (près de 300 aujourd'hui) visant à financer les actions dans le domaine de l'eau.

3 - Le gouvernement a annoncé récemment une proposition de loi ou un projet de loi sur la GEMAPI – Selon l'annonce faite, les départements auraient la capacité de poursuivre la maîtrise d'ouvrage sur les missions GEMAPI après l'échéance actuellement fixée à 2020

Gardons entretenus

Les atterrissements

Atterrissement de Brignon

La puissance des crues automnales du Gardon dégage un lit moyen important, dépassant les 100 m de large. Les débits courants sont beaucoup plus modestes et ne créent qu'un lit mineur (ou lit mouillé) de 20 à 30 m. Il subsiste donc de **grandes plages de galets, appelées « atterrissements ».** Il s'agit d'un **espace naturel dynamique** sculpté par les eaux du Gardon et la végétation pionnière.

Dévégétalisation d'un atterrissement

Le SMAGE des Gardons a mis en place une gestion adaptée à ce contexte qui vise :
- le **maintien d'une section hydraulique** cohérente d'amont en aval pour permettre le transit des crues courantes : dévégétalisation, déplacement de matériaux dans la traversée d'Anduze, retrait d'embâcles,…
- la **préservation des enjeux naturels** : entretien sélectif de la végétation – maintien des espèces contribuant à la stabilisation des berges, à l'ombrage du cours d'eau, à la création de caches à poissons, à l'alimentation des castors… Les zones humides sont préservées.

Travaux à Anduze

Depuis 2004, **le SMAGE des Gardons programme des travaux d'entretien sur la centaine d'atterrissements répertoriés.** En complément des travaux, un **suivi topographique** a été mis en place sur les atterrissements d'Anduze, Brignon, Lasalle, Lézan, Saint Hilaire de Brethmas et l'Estréchure.

750 000 €TTC ont déjà été investis. Ils ont été financés par l'Etat, la Région, l'Agence de l'eau, le SMD et le SMAGE des Gardons.

Travaux de traitement de la Renouée du Japon à Anduze et Tornac

Implantée depuis plus d'un siècle sur le bassin versant des Gardons, **la Renouée du Japon est une espèce exotique envahissante**. Son élimination complète n'est plus possible. Toutefois, une gestion des sites peu colonisés et présentant un enjeu spécifique a été mise en place. Dans ce cadre, **des travaux ont été réalisés en mai et juin 2017 sur les atterrissements d'Anduze et de Tornac.**
La gestion de cette plante est complexe car le moindre fragment de rhizome oublié génère un nouveau plant. Pour éviter ce risque, **les massifs de renouée ont été entièrement extraits à la pelle mécanique, puis broyés et bâchés sur une plateforme de dépôt.** Cette bâche sera enlevée et recyclée dans 2 ans, après le pourrissement complet de la plante. Les trous ne sont pas rebouchés afin de pouvoir arracher facilement les éventuelles repousses.

Arrachage et évacuation de la Renouée

Grace à cette action et au suivi qui est mis en œuvre, **les impacts négatifs liés à la colonisation de ces atterrissements sont évités :** les travaux réguliers de dégagement de la végétation dans le lit du Gardon effectués par le SMAGE des Gardons peuvent se poursuivre sans propagation d'espèces envahissantes. Les berges resteront accessibles aux promeneurs, pêcheurs et touristes.
Le coût de l'opération est de 88 000€TTC. Elle bénéficie d'un financement de l'Agence de l'Eau (40 %) et du SMD (40%).

Broyage avant bâchage

Plus d'informations disponibles sur le serveur documentaire (http://www.les-gardons.com/serveur_doc/) et sur le site internet du SMAGE des Gardons dédié aux espèces invasives (http://invasives.les-gardons.com)

ZOOM SUR

Les travaux de l'année

Dégagement du pont de la RD500 à Montfrin

L'arche rive gauche du pont de la route départementale 500 à Montfrin présentait un **état d'obstruction qui nécessitait une intervention.** Le SMAGE des Gardons a obtenu les autorisations administratives nécessaires suite à une enquête publique. Les travaux ont débuté durant l'été 2017. Ils ont consisté à retirer de l'ordre de 8 000 m³ de matériaux excédentaires, à reconstituer une berge en génie végétal et à protéger la culée du pont départemental. Les excavations ont mis à jour les fondations en béton d'un ouvrage oublié. Elles ont été démolies et évacuées. **Le dégagement de cette arche contribue à réduire le risque inondation au droit de la zone urbaine de Montfrin.** Il représente un budget de 240 000 € TTC financé par l'Etat, la région Occitanie, le SMD et le SMAGE des Gardons.

Travaux de dégagement du pont de la RD 500 à Montfrin

Equipement du seuil de Saint Chaptes d'une passe à poissons

Le cycle de vie complexe de l'anguille concerne le bassin versant des Gardons. En effet, **l'anguille** arrivant de la mer des Sargasses via le Gulf Stream, traverse l'océan Atlantique puis la mer Méditerranée. Elle **remonte ensuite le Rhône puis le Gardon jusque dans les Cévennes.** Un plan européen vise à favoriser le maintien de cette espèce en France. A ce titre, **le SMAGE des Gardons équipe les seuils** (petit barrage dans le lit du cours d'eau) **de la Gardonnenque de passes à poissons spécifiques à l'anguille.**

Entrée amont de la passe à poissons du seuil de Saint Chaptes

Il s'agit de rampes sur lesquelles sont collées des dalles rugueuses qui permettent à l'anguille de remonter par reptation. Le seuil de Saint Chaptes s'est ainsi vu aménagé d'une telle passe en juillet 2017. L'opération est financée par l'Agence de l'eau.

Reprise des berges de la Braune à Dions

Confortement des berges de la Braune à Dions

La Braune a connu une **crue exceptionnelle** en 2014. Cette dernière a **causé d'importants dégâts** sur la commune de Dions : le chemin d'accès et la passerelle desservant le stade ont été ruinés. **Le SMAGE des Gardons a accompagné la commune, maître d'ouvrage, dans la définition du projet.** Après obtention des autorisations réglementaires, **les travaux ont débuté durant l'été 2017**. La piste a été rétablie. La berge a été confortée par des matelas réno (cages grillagées remplies de blocs) dans la partie amont. Sur la partie aval, elle a été aménagée en pente douce pour favoriser sa stabilité. Une nouvelle passerelle sera construite.

Confortement de la digue de Remoulins

Travaux de confortement de la digue de Remoulins

Des travaux de confortement de la digue de Remoulins ont été réalisés en 2009. Pour des raisons foncières, un tronçon de digue n'a pas pu faire l'objet de travaux. Une fois cette difficulté levée, la commune de Remoulins accompagnée du SMAGE des Gardons, a lancé l'opération. **La partie de digue concernée a été renforcée à l'aide d'ancrages et d'un massif béton supplémentaire.** Les travaux ont été financés par l'Etat, la région Occitanie, le SMD et la commune de Remoulins.

ZOOM SUR

Le Contrat de rivière des Gardons 2017-2022

Le SMAGE des Gardons et ses partenaires ont signé le 22 mars 2017 à Cassagnoles le second contrat de rivière du bassin versant pour la période 2017-2022. Le contrat comprend plus de 400 actions portées par 92 maîtres d'ouvrage, pour un montant de 130 millions d'euros.
Le contrat de rivière permet de mobiliser des financements prioritaires pour le territoire afin de conduire **des actions visant à améliorer la ressource en eau, en quantité et en qualité, et les milieux aquatiques**. Le nouveau contrat de rivière vient compléter le PAPI (Plan d'Action et de Prévention des Inondations), document de même nature qui traite le volet des inondations. Il s'intègre dans la politique définie par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).
Un premier contrat de rivière a été lancé en 2010 sur le bassin versant des Gardons pour la période 2010-2015 : marquée par **un taux de réalisation remarquable,** il a permis de réaliser 140 millions d'euros d'actions dans le domaine des inondations, de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Signature du contrat

Forts de ce constat, le SMAGE des Gardons et ses partenaires ont décidé de lancer un second contrat de rivière. Il se décompose en 4 grands volets :

- optimisation de **la gestion quantitative de la ressource en eau** dans le respect des milieux et des usages (65 M€)
- **améliorer la qualité de la ressource en eau** (44 M€)
- **gérer, préserver et restaurer les milieux aquatiques** (18 M€)
- assurer une gouvernance efficace et concertée (3 M€)

Ce nouveau contrat permet de donner les moyens de faire face aux enjeux de la gestion de l'eau durant les prochaines années.

Les signataires du contrat de rivière : L'Etat, L'agence de l'eau, Les départements du Gard et de la Lozère, Le SMD, Alès Agglomération, Nîmes métropole, SIAEP de l'Avène, Le SMAGE des Gardons, La CLE des Gardons

Consulter l'intégralité du Contrat de Rivière sur www.les-gardons.com, rubrique Espace Documentaire

Le Label « rivière en bon état » attribué au Gardon de Sainte Croix Vallée Française

Laurent Roy, directeur général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, a décerné au Gardon de Sainte Croix (Lozère) le label « Rivière en bon état », depuis sa source jusqu'à sa confluence avec le Gardon de Mialet. La remise du label s'est faite en présence de Gérard Crouzat, maire de Saint-Étienne-Vallée-Française, Jacques Layre, président du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion équilibrée des Gardons (Smage), Michèle Manoa, vice-présidente du conseil départemental de Lozère et Geneviève Blanc, présidente de la CLE (Commission Locale de l'Eau).

Le Gardon de Sainte Croix présente une qualité de l'eau remarquable. Il accueille des **espèces patrimoniales** comme le castor, l'écrevisse à pieds blancs, la loutre, le barbeau méridional…

Inauguration des panneaux « rivière en bon état »

Cette bonne qualité est compatible avec les activités agricoles présentes (élevage caprins pour la fabrication du Pélardon, châtaignier…) **et les loisirs d'eau vive, la randonnée, la baignade.**
Ce label récompense tous les acteurs de la gestion de l'eau qui ont contribué à préserver cette rivière d'une grande richesse et les encourage à prolonger leurs efforts pour le conserver.

Le Gardon de Sainte Croix à Saint Etienne Vallée Française

Retrouver une vidéo de l'événement sur le site de l'agence de l'eau : http://www.sauvonsleau.fr

DOSSIERS en bref

ETUDE KARST : COLORATION DU GARDON À DIONS ET À CRUVIERS-LASCOURS

Le SMAGE des Gardons porte une étude d'amélioration des connaissances des grands écoulements souterrains appelés « karsts » : le karst hettangien entre La Grand Combe et Alès et le karst urgonien entre Ners et Remoulins. Deux opérations de traçage ont eu lieu en juin et septembre 2017 alors que le Gardon s'asséchait à Dions puis à Cruviers-Lascours. Des colorants, l'un rouge, l'autre vert, ont été mélangés à l'eau en cours d'infiltration dans le réseau souterrain. Un suivi de leur parcours a été mis en place au niveau des forages et des résurgences jusqu'à Collias, commune où l'on observe les dernières sources connues de ce réseau.

L'objectif de l'étude est de préciser le schéma de fonctionnement du karst afin d'avoir une meilleure connaissance des impacts des prélèvements sur le karst et les résurgences aval, du lien entre le débit du Gardon à l'amont et à l'aval du système et de la réserve disponible que constitue ce réservoir.

Injection de traceurs dans le Gardon

Dions

Cruviers Lascours

DÉMONSTRATION DE MATÉRIEL DE DÉSHERBAGE À ANDUZE

Le SMAGE des Gardons accompagne depuis plus de six ans des Communes du bassin versant dans leurs démarches de réduction ou de suppression de l'usage des pesticides dans leurs espaces publics.

Exemples de désherbeurs thermiques et mécaniques

Plus de 50 Communes des Gardons sont aujourd'hui engagées dans ce travail, avec cet accompagnement ou en démarche propre. 20 d'entre elles n'utilisent plus aucun pesticide de synthèse, et 12 ont obtenu un label régional ou national (démarches zéro phyto et Terre saine). Depuis le 1er janvier 2017, la règlementation impose à toutes les Communes l'arrêt de l'utilisation des pesticides. Pour répondre à cette contrainte, une partie de la solution est l'utilisation de matériels de désherbage alternatifs aux pesticides. C'est pourquoi le SMAGE des Gardons a organisé en partenariat avec le Parc National des Cévennes, la Ville d'Anduze et avec l'appui de la FD CIVAM, une matinée de démonstration de matériel en juin 2017. Cette évènementiel à l'attention des élus et des employés municipaux a été l'occasion de présenter un très large panel de produit : désherbage mécanique, thermique, manuel, paillage…

Quelques liens : http://www.les-gardons.com/serveur_doc/module_fichier/- Rubriques « Plaquettes » et « Fiches techniques zéro pesticides » - Plan régional Ecophyto : http://www.fredonlr.com/jevi/

EXPOSITION ZÉRO PHYTO À LA DISPOSITION DES COMMUNES ET DU GRAND PUBLIC

Le SMAGE des Gardons a conçu une exposition sur le thème « Zéro pesticides » à l'attention du grand public. Mise à disposition des communes et des associations du bassin versant, elle présente de façon pédagogique la dangerosité des pesticides, les grands principes du jardinage et de la gestion des espaces publics sous le climat méditerranéen sans avoir recours à des produits chimiques.

Contact : M. NAYROLLES - 04 66 21 73 77 - smage.rn@les-gardons.com

ALABRI : RÉALISEZ VOTRE DIAGNOSTIC AVANT FIN 2017

Le SMAGE des Gardons a été précurseur en lançant la première opération ALABRI en 2010 sur le secteur de la Gardonnenque. Une seconde a débuté sur le territoire du Pays Grand Combien, Comps, Aramon, Vallabrègues et Anduze en 2015. Les Plans de

Exemple de batardeau

Prévention du Risque inondation en vigueur imposent aux propriétaires d'un logement en zone inondable un diagnostic et la réalisation de travaux le cas échéant. Après 2 ans de mise en œuvre du programme ALABRI, la réalisation gratuite de ces diagnostics va s'achever fin 2017. Pour ceux qui disposent déjà d'un diagnostic et qui souhaitent réaliser leurs travaux, il convient de déposer les demandes de financement (jusqu'à 60 % du montant total) rapidement. L'équipe ALABRI mise à disposition par le SMAGE des Gardons vous accompagnera dans vos démarches.

Contact ALABRI : tel 04 66 63 88 07
alabri.smage@gmail.com
Pour en savoir plus :
www.les-gardons.com/alabri

GARDONS NATURE

Les saules, des branches à tout faire !

Il existe plusieurs centaines d'espèces de saules à travers le monde. Le plus connu du grand public est probablement le saule pleureur qui orne nos jardins romantiques, mais la plupart des espèces sont arbustives et dépassent rarement 8 mètres. Toutes ont en commun **un important besoin en lumière et en humidité. Ce sont les végétaux de bord de cours d'eau par excellence.**

Saulaie naturelle – Gardon d'Alès

Son utilisation par l'homme est ancestrale et nous allons le voir, encore très actuelle.
Si les grosses branches de saules font de bons manches d'outils, ce sont ses branches fines et droites, d'une grande souplesse, qu'affectionnent les vanniers depuis toujours. Cette spécialité a donné son nom à une espèce de saule très rependue sur nos cours d'eau : le saule des vanniers (*Salix viminalis*).
Les saules ne donnent pas de fruits comestibles, mais c'est encore leurs branches qui fournissent **la principale ressource alimentaire de certains animaux** de nos cours d'eau, à commencer par l'emblématique Castor, notamment en hiver lorsque les autres plantes se font rares. Dans des départements plus humides, l'homme a su tirer profit de l'exceptionnelle vitalité et de la valeur nutritive de ces branches en l'utilisant comme **fourrage** : les arbres sont alors taillés en « tétard » ou « tête de chat » afin de récolter chaque année les jeunes tiges qui nourriront le bétail, notamment les chèvres, durant les périodes maigres.
Mais ce qui intéresse particulièrement les techniciens de rivière du SMAGE des Gardons, c'est **la grande faculté de bouturage** des branches de saules. Faites en l'expérience : plantez quelques branches de 1 à 2 cm de diamètre, fraîchement coupées, dans de la terre humide ou un bocal d'eau… vous obtiendrez au bout de quelques semaines des racines et des feuilles ; un nouvel arbuste prêt à planter !
Cette aptitude, couplée au **très fort pouvoir fixateur de ses racines**, font du saule la matière première **des protections de berge en « génie végétal »**, technique utilisant les racines des végétaux comme principale source de stabilisation des sols après une érosion de berge.

Bouture de saule et rejets

Cette caractéristique permet également aux paysagistes de concevoir de grandes **sculptures végétales** vivantes. Mais malheureusement, la région méditerranéenne est trop sèche pour le permettre !
La capacité des racines de saules **à absorber de grandes quantités de polluants** est très utile en bord de cours d'eau et permet également d'utiliser ces espèces dans **les procédés de phytoépuration des eaux.**

PROTECTION DE BERGE EN GÉNIE VÉGÉTAL À UZÈS AU PONT DES CHARRETTES

6 mois après les travaux

4 ans après les travaux

Terminons par le lien peut-être trop méconnu entre **le saule et l'aspirine**…
Les infusions d'écorce de Saule blanc sont connues depuis l'Antiquité pour leur capacité à soulager les douleurs et les fièvres. Au XIXème siècle, un pharmacien français réussit à en extraire la substance qui en est à l'origine, la salicyline. Ce produit a par la suite été synthétisé pour obtenir l'acide acétylsalicylique qui deviendra le principe actif de l'aspirine… Encore un nouvel exemple de l'importance de protection de la **biodiversité**…

Abonnez-vous GRATUITEMENT au **journal des Gardons** sur simple demande adressée au SMAGE des Gardons.

Journal d'information du SMAGE
Octobre 2017 • **n°12**
Edition : 5 000 exemplaires

Directeur de publication : J. LAYRE
Rédacteur en chef : L. GEORGES, E. RETAILLEAU
Maquette : Crayon Bleu
Impression : Pure Impression
Dépôt légal : octobre 2017

SMAGE des Gardons
www.les-gardons.com
LE GARD DÉPARTEMENT
www.gard.fr
SMAGE des Gardons - 6, avenue Général Leclerc - 30000 Nîmes
smage@les-gardons.com - Tél: 04 66 21 73 77 - Fax: 04 66 21 24 28

Crédit photo : SMAGE des Gardons